

TVA FORET DE TANCONVILLE

Le conseil municipal décide de rapporter la délibération du 11 mars 2016 ayant pour objet de ne plus assujettir la forêt communale de Tanconville à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Entendu l'exposé de Mr Le Maire, considérant qu'il est nécessaire de nommer un commissaire enquêteur pour le bon déroulement de l'enquête publique concernant le plan de zonage assainissement de la commune.

Le conseil à l'unanimité des présents

DECIDE

- De nommer Mr Patrick GRANGE NICOT Commissaire enquêteur pour l'enquête publique concernant le plan de zonage de l'assainissement.

Pose méridienne pour les enfants du primaire scolarisés à Cirey sur Vezouze

Suite à la suppression du transport méridien,

Le Conseil Municipal de Tanconville, à l'unanimité, décide :

- De prendre en charges la moitié des repas pris à la cantine pour les enfants du primaire scolarisés à l'école de Cirey sur Vezouze
- De prendre en charge en totalité les heures de périscolaire pendant la pose méridienne (soit 2 h).

Dis que les factures seront remboursées trimestriellement sur présentation des factures acquittées par la trésorerie de Blamont- Cirey.

Décision modificative budget eau et assainissement

Suite à demande de la trésorerie, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser les amortissements :

Cpte 2315 - 536 Cpte 139118 + 536

Décisions modificatives budget commune

Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser les amortissements sur le BP commune :

Cpte 2051 : 210 € Cpte 2315 : - 210 €

Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir être remboursé de la TVA indûment payée sur la carrière de Tanconville :

Cpte 673 : - 159 595.21 € Cpte 7028 : + 191 154.25 €

Le Maire : Joël MATHIEU